



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2019

Salle Otavela, lundi 9 décembre 2019, 20.00 heures

Présidence	Bernard Bapst Syndic,
Présents	36 personnes
Excusés	Bernard Creux – Pascal Morel
Scrutateurs	Paul Brodard et Philippe Berchier
Secrétaire	Fabienne Pharisa, secrétaire communale

Le Syndic ouvre cette assemblée et au nom des Autorités remercie les personnes présentes de suivre les délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune. Il rappelle qu'en vertu de l'art. 3b alinéa 2 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. M. le Syndic rappelle également qu'avant toute intervention, les personnes prenant la parole doivent s'annoncer par leur nom et prénom et parler assez fort. Faute de quoi l'enregistrement ne pourra pas être utilisé.

Il précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 22 novembre 2019, par affichage au pilier public, sur le site internet et par une convocation adressée en circulaire dans l'Echo d'Hauteville, le tout dix jours à l'avance.

Le Syndic demande si quelqu'un a une remarque à formuler relative à la convocation.
Personne ne soulève de remarques.

Puis il désigne deux scrutateurs : Philippe Berchier et Paul Brodard.

Les scrutateurs doivent compter les personnes présentes. Ils regardent également que les membres présents soient des citoyens actifs de la commune. Le Syndic prie les scrutateurs de compter les voix de la table du Conseil communal puisque le Conseil communal peut voter les budgets.

Le bureau de l'assemblée, composé du Conseil communal et de l'assemblée est ainsi constitué. Il remercie la Secrétaire de tenir le procès-verbal des délibérations.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyens de la commune ou qui ont déposé leur papier durent les 5 derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ses personnes de lever la main spontanément afin d'être identifié par les scrutateurs. Toutes les personnes présentes sont citoyennes d'Hauteville.



Le tractanda de l'assemblée sera le suivant :

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire

le lundi 9 décembre 2019, à 20h00, à la salle Otavela.

T r a c t a n d a :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 20 mai 2019

Il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site Internet de la commune

2. Budget 2020

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

- Rapport de la commission financière

2.2. Budget des investissements

- a) Investissement relatif à la prestation pour la migration informatique MCH2
 - b) Investissement relatif à l'achat de matériel pour édilité
 - c) Investissement relatif au changement du système informatique pour la gestion de l'eau
 - d) Investissement relatif à la rénovation du chemin alpestre Grand-Essert/les Reccards
 - e) Investissement relatif à la pose de stores - bâtiment des Branches
 - f) Investissement relatif au renouvellement micro et gestion d'alarme - salle Otavela
- Rapport de la commission financière

2.3. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements

3. Approbation du mandat de la nouvelle fiduciaire période – 2019 - 2021

4. Informations et divers

Les divers documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée ne seront pas lus. Ils peuvent être consultés sur le site internet de la commune dès le 29 novembre 2019 ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Suite à la présentation de ce tractanda, personne n'a de remarque à formuler, il est accepté comme présenté.



1. Approbation du PV de l'assemblée du 20 mai 2019

Le procès-verbal de la dernière assemblée était à disposition des citoyens à l'administration communale et sur le site internet. Ce procès-verbal ne sera donc pas lu.

◆ Vote

- **Le Syndic demande aux citoyens d'accepter ce procès-verbal**

A l'unanimité, ce procès-verbal est considéré comme accepté.

2. Budgets de fonctionnement et des investissements 2020

Pour ce point, le Syndic passe la parole à Christophe Revaz, responsable des finances, qui explique les budgets de fonctionnement. Seul les comptes où une différence majeure par rapport au budget seront présentés.

Christophe Revaz explique en préambule le terme MCH2 car la mise en place du MCH2 a une influence sur le budget.

Le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) est un plan comptable, ainsi qu'un ensemble de principes de comptabilité et de gestion, qui a pour but d'uniformiser les pratiques des collectivités publiques suisses. En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances édite le MCH2 pour les cantons et les communes. Ce manuel comprend 21 recommandations et un plan comptable unique.

Passage au MCH2

Résumé des points importants ayant un impact important sur la comptabilité :

- Changement du plan comptable, beaucoup plus de détail
- Compte de résultats à 3 niveaux
- Annexe nettement plus détaillée (tableaux des participations, provisions, capital propre, immobilisations, ...)
- Tableau des flux de trésorerie
- Réévaluations tous les 5 ans des immobilisations corporelles du patrimoine financier

**0 Administration**

010.318.1	Honoraires fiduciaire Frais liés aux honoraires de Data Consulting	+ 10'400.00
020.309.1	Frais de formation professionnelle	+ 4'000.00
020.318.3	Honoraires et prestations de tiers (mandat donné à H.Choffet)	+15'000.00
020.390.0	Salaire administration communale Augmentation du taux de Claudia Kolly pour la reprise du poste de Caissière – mise en place du MCH2	+36'580.00

1 Ordre public

100.352.2	Service curatelles Jogne + Rive droite Les curatelles paient leur prestation – diminution des coûts	- 967
-----------	--	-------

14 Police du feu

14.313.0	Achat de matériel et fourniture Achat matériel – pour le groupe PR – ce matériel devrait être repris par l'ECAB dès la mise en vigueur de la nouvelle loi	+ 9'940.00
140.317.0	Dédommagements (déplacem. Réceptions)	+ 3'135.00

Jacqueline Brodard : le poste réception + 3'135.00 ? comment se justifie-t-il ?

Christophe Revaz et Thierry Piller : il y a le souper de fin d'année des pompiers avec les cadeaux des partants dont le capitaine et quelques cadres. Tous les deux ans, le corps participe à un exercice à Genève ce qui augmente les frais de déplacement notamment.

2 Enseignement et formation

210 Ecole

210.351.0	Part. aux dép. cantonales écoles primaires Augmentation des charges liées	+ 15'954.00
210.352.4	Part. frais investissement cycle d'orientation Cette diminution s'explique par une très bonne gestion des coûts lors de la construction du 3 ^{ème} CO	-29'526.00
210.317.0	Dédommagements	+ 1'000.00



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2019

Jean-Marie Castella demande si un amortissement est arrivé à échéance car c'est une diminution conséquente, pour le poste du CO.

Le Syndic : le Conseil communal s'est déjà renseigné et les frais liés à l'investissement du CO de Riaz ont été moins conséquent. Le Conseil communal examine à nouveau dans le détail ce compte et vous tiendra au courant.

210.317.0	Dédommagements Ce montant est un défraiement que la commune doit payer à une famille pour le transport des enfants à l'école. Etant donné que ces enfants habitent à plus de 2.5 km de l'école et que le trajet qu'ils empruntent est considéré comme dangereux, le Conseil communal a dû entrer en matière pour le paiement des transports suite à une décision préfectorale.	+ 1'000.00
-----------	---	------------

219 Accueil extra-scolaire

219	Accueil extra-scolaire Cet accueil répond à un besoin, il est très bien fréquenté et donne entière satisfaction aux parents. Il coûte à la commune fr. 6'000.00 par année.	+ 6'000.00
-----	---	------------

3 Culte, culture et loisirs

30 Culture

350.351.0	Participation aux dépenses Conservatoire Actuellement, il y a moins d'enfants qui suivent le conservatoire d'où une diminution des frais liés	-11'672.00
300.352.0	Participation bibliothèque Corbières	+ 1'000.00

Jean-Marie Castella : existe-il une statistique sur le nombre de livres qui sont loués ? la bibliothèque est-elle bien fréquentée ?

Le Syndic : Les communes ont l'obligation de mettre à disposition des écoles un local pour y mettre une bibliothèque. Actuellement, ces locaux sont à Corbières. Etant donné que le bâtiment de la bibliothèque est à vendre à Corbières, dès le 1^{er} mars, la bibliothèque sera installée dans les anciens locaux de la Raiffeisen à Hauteville.

Valérie Sottas (bénévole à la bibliothèque) :

**33 parcs publics et chemins pédestres**

330.311.0	Equipement d'une place publique Le Conseil communal a demandé à la corporation forestière de refaire la table et les bancs en dessus du village. Les travaux ont déjà été réalisés car la commune avait l'opportunité d'utiliser le bois d'un chêne qui avait été coupé vers le lac.	+ 5'200.00
-----------	---	------------

4 Santé**44 Soins ambulatoires**

440.352.1	Part. aux soins et aides familiales dom.	+ 4'376.00
440.352.2	Part. aux indemnités forfaitaires	+ 4'008.00

5 Affaires sociales**54 Structures d'accueil à la petite enfance**

540.365.0	Subvention des crèches et garderies Augmentation des frais de garde	+ 1'000.00
-----------	--	------------

55 Invalidité

550.351.0	Part. dép. Cant. Pour les institutions spécialisées. Plus de charges liées	+ 9'822.00
-----------	---	------------

58 Aide sociale

580.300.0	Commission Sénior +	+ 1'000.00
580.366.0	Cotisation, assurance-maladie Ce montant correspond au paiement de cotisations AVS minimales	+2'000.00

Christelle Vasserot demande à quoi correspond fr. 1'000.00 pour la commission Sénior +.

Christophe Revaz explique que cette commission a été demandée par le Préfet. La commune d'Hauteville travaille en synergie avec les communes de Pont-la-Ville et La Roche. Un questionnaire a été établi et les informations ont été collectées par M. Gingins membre de la commission. Dans ce montant, il est compté les jetons de présence de M. Gingins ainsi que des « mini-travaux » comme le rehaussement des bancs publics...

**6 Routes et chemins**

62 Routes communale et génie-civil

620.314.1	Entretien des routes (déneigement) Actuellement, le stock de sel est payé. Le Conseil communal a décidé de réduire ses frais	10'000.00
-----------	---	-----------

Mireille Kelly signale que les travaux exécutés sur la route du Mont ne sont pas bien faits.

Le Syndic prend note et ira voir sur place.

7 Eau, Environnement et aménagement

70 Approvisionnement en eau

70.314.0	Entretien et rénovation des installations Refaire une partie du mur du réservoir,	Fr. 12'000.00
700.318.4	Honoraires et prestations de tiers Le Conseil communal a mandaté le bureau Ribi pour rédiger le nouveau règlement de l'eau potable – règlement qui est exigé par le canton	+ 5'000.00

71 Epuration des eaux

710.318.2	Honoraires et prestations de tiers Le Conseil communal a mandaté le bureau Ribi pour rédiger le nouveau règlement de l'épuration – règlement qui est exigé par le canton – Ces règlements seront passés dans les assemblées des comptes en mai prochain.	+ 4'200.00
710.352.3	Participation réseau intercomm. Épuration La commune devra payer fr. 60'000.00 sur 3 ans. Coût estimatif total de fr. 150'000.00. Ce montant étant réparti entre les communes de Corbières et Hauteville.	20'000.00

Pierre Gingins explique que vers le sentier le long du lac sur le territoire de Corbières, des odeurs nauséabondes sont constatées.

Yannick Ecoffey prend note de cette information et transmettra à la commune de Corbières. La conduite de l'épuration sera refaite dans ce secteur.

**72 Ordures ménagères**

	Aucun commentaire particulier	
--	-------------------------------	--

75 Correction des eaux et endiguements

750.314.0	Curage ruisseaux Branches + Lévanche Aucun curage n'est prévu en 2020 étant donné que les travaux d'endiguement seront exécutés.	Fr. 10'000.
-----------	---	-------------

8 Agriculture, forêts, tourisme**80 Agriculture**

800.314.0	Entretien route alpestre Ce montant correspond à la cotisation pour la route alpestre	Fr. 7'500.00
-----------	--	--------------

81 Forêts

811.352.0	Part. fonctionnement corporation Berra-Gibloux	
-----------	--	--

83 Tourisme

830.352.2	Sentier du lac de la Gruyère, passerelles La commune devra payer pendant 3 ans fr. 9'400.00. La réfection totale de ces passerelles coûte fr. 480'000.00.	9'400.00
-----------	--	----------

9 Finances, impôts et immeubles**90 Impôts**

90.318.1	Emoluments	Fr. 20'000.00
900.401.0	Impôt sur le bénéfice (personnes morales)	Fr. 20'000.00

Le Syndic explique que ces émoluments seront payés au SCC car dès 2020, les impôts seront encaissés par l'Etat. Ce choix est un choix interne qui a été mûrement réfléchi. Au vu du départ à la retraite de Chantal Pasquier et de la reprise du poste par Claudia Kolly, le volume de travail de l'administration sera réduit. L'encaissement des impôts a été estimé à env. 20 %. A noter que le suivi du contentieux se fait également par le canton.

Jean Bapst demande si les impôts seront restitués par le SCC.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2019

Le Syndic explique que les citoyens ne vont recevoir plus qu'un bulletin de versement avec les impôts cantonaux, communaux et paroissiaux. Une répartition interne est faite entre l'état et la commune et la paroisse.

Mathieu Castella précise que la diminution des rentrées fiscales sur l'impôt sur le bénéfice est dû à la nouvelle réforme fiscale votée et acceptée par le canton.

Jacqueline Brodard : peut-on connaître le montant des impôts impayés ?

Christophe Revaz se poste apparait que sur les comptes et n'est pas budgétisé.

93 Quotes-parts aux recettes

930 Péréquation des ressources et des besoins

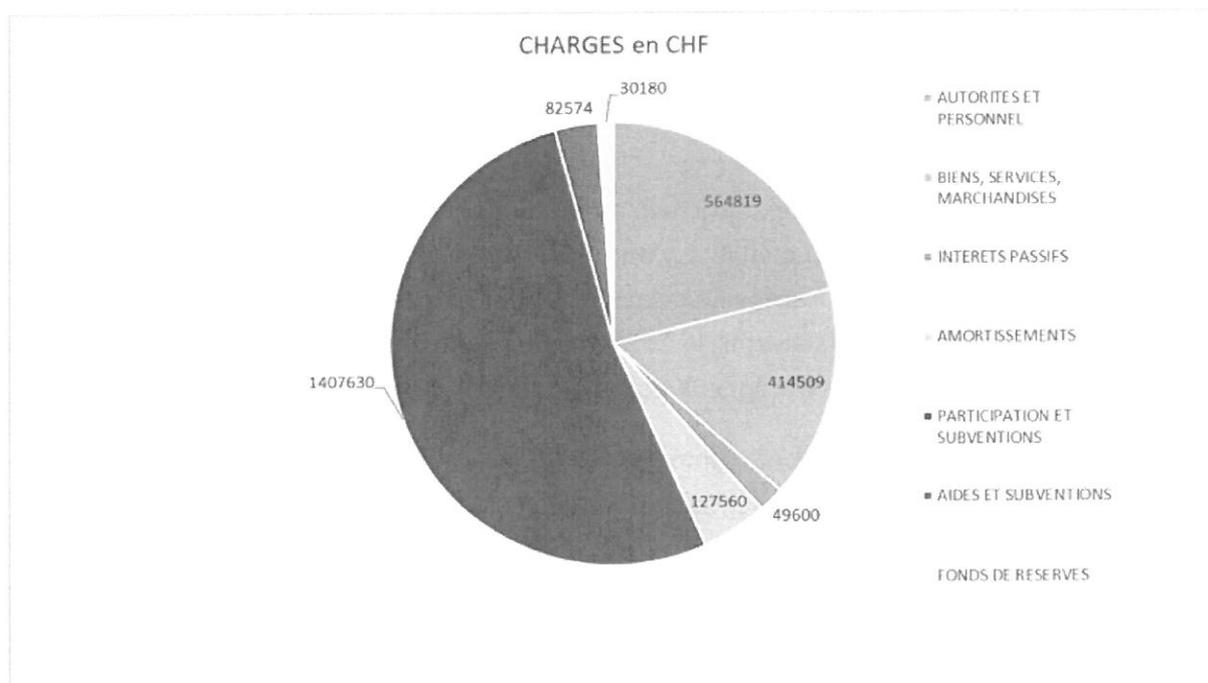
930.462.00	Attribution péréquation des ressources	Fr. 12'022.00
930.462.01	Attribution péréquation des besoins	-fr 3'726.00

Jean-Marie Castella souhaite connaître l'indice du potentiel fiscal de la commune.

Christophe Revaz, après recherche, l'indice du potentiel fiscal des ressources pour Hauteville est de 77.97 % soit un montant de fr. 151'849.-- tandis que la péréquation des ressources est de 101.99 % de fr. 32'181.00

Après ces explications détaillées, le budget 2020 de fonctionnement se boucle par un excédent de charge de **fr. 98'911.00**

Christophe Revaz explique avec le graphique ci-dessous :





1/3 du budget est destiné au ménage communal tandis que le solde est dédié aux charges liées.

Mirelle Kelley : pourquoi vous ne prenez pas de l'argent dans les réserves.

Christophe Revaz : les réserves sont imposées par le canton pour les comptes eau et épuration. Nous ne pouvons pas faire de bénéfice avec ces comptes. Ce bénéfice doit être attribué à la réserve et cette réserve ne peut être utilisée pour les travaux liés au réseau d'eau et d'épuration.

Il explique également les grands investissements régionaux à venir :

Investissements régionaux à venir

- **RSSG EMS Gruyère**

2021-2030 120 mio CHF

La Roche 2021 4 mio CHF

Bouleyre 2021 10 mio CHF

Charmey 2021 13.5 mio CHF

Pringy 2023 33 mio CHF

Vuadens 2025 33 mio CHF

Sorens 2026 24 mio CHF

Villars-s-mont 2030 2 mio CHF

88'000.-/an pour Hauteville

- **Option Gruyère**

2021-2030

6793.-/an pour Hauteville

- **Assainissement
caisse de pension
de l'Etat de
Fribourg**

2022

78'144.-pour Hauteville

- **Centre sportif
Gruyère**

2021-2051

Construction 54 mio CHF

Exploitations 5.2 mio CHF/an

80'400.-/an pour Hauteville

Le Syndic explique qu'au printemps prochain aura lieu une votation populaire sur le nouveau centre sportif. Dans ce nouveau centre, il y aura une piscine de 25 mètres, 3 salles de gym et une patinoire. La commune d'Hauteville devra participer à raison de fr. 80'400.00 durant 33 ans. Au vu des investissements à venir, le Conseil communal devra certainement augmenter les impôts. Cette réflexion a été menée avec la commission financière.

Après ces quelques informations et comme personne ne souhaite s'exprimer sur ces budgets de fonctionnement 2020, Christophe Revaz passe dans le détail les budgets des investissements.



2.2 Budgets des investissements

Commune de Hauteville		Budget d'investissement 2020	
N° compte	Libellé (compte)	Charges	Produits
1	ADMINISTRATION	15 000	
020.506.1	Equipement informatique	15 000	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	20 000	
290.503.0	Rénovation bâtiment scolaire (Report)	20 000	
6	ROUTES ET CHEMINS	11 900	
610.521.1	Portes d'entrée (Report)	3 000	
620.501.9	Chemin piétonnier (Report)	3 000	
620.506.0	Achat véhicules machines	5 900	

7	EAU, ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	769 000	429 400
700.501.2	Rénovation de reservoirs (Report)	68 000	
700.506.0	Equipements informatiques	20 000	
700.610.0	Taxes de raccordement eau potable		4 000
710.610.0	Taxes de raccordement E.U.		10 000
750,501,1	Endiguements ruisseaux (Report)	620 000	
750,660,0	Subventions fédérales (Report)		207 700
750,661,0	Subventions cantonales (Report)		207 700
790.509.0	Révision générale du PAL (Report)	61 000	
8	AGRICULTURE, FORETS, TOURISME	20 000	0
800.501.0	Rénovation ch.alpestre Grand Essert/Les Reccards	20 000	
9	FINANCES, IMPOTS ET IMMEUBLES	20 900	
942.503.1	Renovation fermes et chalets (Report)	8 000	
943.506.0	Equipement mobilier machines Les Branches	6 200	
944.506.0	Equipement mobilier machines Complexe	6 700	



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2019

N° compte	Libellé (compte)	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	15 000	
1	ORDRE PUBLIC		
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	20 000	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS		
4	SANTÉ		
5	AFFAIRES SOCIALES		
6	ROUTES ET CHEMINS	11 900	
7	EAU, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT	769 000	429 400
8	AGRICULTURE, FORÊTS, TOURISME	20 000	0
9	FINANCES, IMPÔTS ET IMMEUBLES	20 900	
	TOTAUX BUDGET INVESTISSEMENTS 2019	856 800	429 400
	Excédent de charge		427 400
	Excédent de revenu		
		856 800	856 800

- a) Prestation pour la migration informatique MCH2 –
Cet investissement est lié à la mise en place du MCH2, Il est nécessaire pour mettre à jour les programmes informatiques de la commune. Cet investissement de fr. 15'000.00 sera financé par la trésorerie courante.
- b) Achat de matériel pour l'édilité
Une Kärcher et une débroussailleuse pour le prix de fr. 5'900.00 sont prévus. Cet investissement est financé par la trésorerie courante.
- c) Changement du système informatique pour la gestion de l'eau
Cette nouvelle gestion informatique est obligatoire car Swisscom ne peut plus travailler avec le système 2 G actuel, la commune doit passer à la 4G. Les communes de Botterens et de Corbières participeront également à hauteur de fr. 20'000.00 chacune.
Prix de ce changement Fr. 20'000.00 financé par la trésorerie courante
- d) Rénovation du chemin alpestre Grand-Essert / Les Reccards
La commune participera à raison de fr. 20'000.00 à la réfection de cet accès. Ce montant sera financé par la trésorerie courante.

Le Syndic précise que le Sagri exige une remise en état de ce chemin. La commune n'est pas propriétaire de ce chemin mais doit être le maître-d'œuvre dans ce projet. Une subvention de 67 % sera allouée pour cette réfection qui a un coût total de fr. 180'000.00. A noter que le Syndicat alpestre a constitué une commission de



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2019

classification. Si le Syndicat n'entretient pas ce secteur de route, le Sagri n'entre pas en matière pour la réfection de la route alpestre.

- e) Pose de stores au bâtiment des Branches
Des stores seront mis à ce bâtiment sur les différents balcons.
Prix total fr. 6'200.00 financé par la trésorerie courante.

- f) Renouvellement des micros et gestion d'alarme – salle Otavela
Les fréquences seront annulées et nécessitent un changement de micro pour un prix de fr. 2'300.00. La gestion d'alarme sera également changée suite au passage de la 2 G au numérique pour un montant de fr. 4'400.00. Ces montants seront financés par la trésorerie courante.

Christophe Revaz après l'explication détaillée de ces investissements explique que le budget des investissements avec les investissements reportés se montent à **fr. 427'400.00**

Comme personne ne souhaite s'exprimer, le Syndic passe la parole à Stéphane Schouwey, président de la Commission financière

M. Stéphane Schouwey lit son rapport :

Le 25 novembre 2019, la Commission financière s'est réunie pour examiner le budget 2020 en présence du Conseil communal.

Budget de fonctionnement

L'excédent de charge se monte à fr. 98'911.00 contre fr. 55'036.00 l'an dernier. La limite légale des 5 % d'excédent de charge, contraignant de la commune à augmenter les recettes fiscales, n'est ainsi pas franchie.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2020.

Planification financière

En accord avec la commission financière, le Conseil communal a décidé d'établir la planification financière à 5 ans au début de l'année 2020 lorsque les comptes 2019 auront été bouclés. Ceci permettra d'établir une prévision plus juste avec des chiffres à jour.

Budget des investissements

La Commission financière constate des investissements totaux de fr. 427'400.00 dont fr. 299'600.00 de report des années précédentes.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2019

Les nouveaux investissements se monte donc à fr. 127'800.00 sont composés principalement d'investissements pour l'approvisionnement en eau, la mise à jour du programme comptable en vue de la norme MCH2 et la rénovation d'un chemin alpestre.

Ces nouveaux investissements seront réalisés sans emprunt avec les liquidités à disposition.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget des investissements pour l'année 2020.

Le Syndic remercie la commission financière pour sa très bonne collaboration et son excellent travail.

2.3 Approbation :

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Syndic procède au vote,

- **Qui accepte les budgets de fonctionnement tels que présentés :**

◆ Vote

Décision : le budget de fonctionnement avec déficit de CHF 98'911.00 est accepté à mainlevée et à l'unanimité.

2.2 Budgets des investissements

a) Prestation pour la migration informatique du MCH2

Montant de l'investissement fr. 15'000.00 – financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : l'assemblée communale accepte à l'unanimité, l'investissement relatif à la prestation pour la migration informatique du MCH2

b) Achat de matériel pour l'édilité

Montant de l'investissement fr. 5'900.00 – financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : l'assemblée communale accepte à l'unanimité, l'investissement relatif à l'achat de matériel pour l'édilité



c) changement du système informatique pour la gestion de l'eau

Montant de l'investissement fr. 20'00.00 – financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : l'assemblée communale accepte à l'unanimité, l'investissement relatif au changement du système informatique pour la gestion de l'eau -

d) Rénovation du chemin alpestre Grand-Essert / Les Reccards

Montant de l'investissement fr. 20'000. – financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : l'assemblée communale accepte à l'unanimité, l'investissement relatif à la réfection du chemin alpestre Grand-Essert / les Reccards

e) Pose de stores – Bâtiment des Branches

Montant de l'investissement fr. 6'200.00 – financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : l'assemblée communale accepte à l'unanimité, l'investissement relatif à la pose de stores au bâtiment des Branches

f) Renouvellement des micros et de la gestion d'alarme – salle Otavela

Montant de l'investissement fr. 6'700.00 – financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : l'assemblée communale accepte à l'unanimité, l'investissement relatif au renouvellement des micros et gestion d'alarme – salle Otavela

Le Syndic remercie les citoyens pour leur confiance.

3. Approbation du mandat de la nouvelle fiduciaire période 2019 - 2021

Selon l'article 97al. 1 lettre c Lco, la commission financière doit émettre, à l'intention de l'assemblée communale, une proposition de désignation de l'organe de révision.



Mathieu Castella, au nom de la commission financière soumet la proposition de la fiduciaire Gefid Conseil SA – M. Claude Brodard comme organe de révision pour 6 ans.

Pierre Gingins : Est-ce une obligation de changer de fiduciaire et quel est le prix du mandat ?

Le Syndic : tous les 6 ans, les communes ont l'obligation de changer de fiduciaire. Le coût pour la révision est de fr. 2'900.00 par année.

Comme personne ne souhaite s'exprimer, **le Syndic** soumet au vote cet objet.

◆ **Vote**

Décision : l'assemblée communale accepte à l'unanimité, l'approbation du mandat de la nouvelle fiduciaire période 2019 – 2021 à Gefid Conseil SA pour un montant annuel de fr. 2'900.00

6. Divers

Le Syndic donne les informations sur les dossiers suivants :

Syndicat alpestre :

Le Syndicat alpestre a nommé une commission de classification pour déterminer les % des différents propriétaires. Une clé de répartition sera établie. Le Syndic informe que la trésorerie du syndicat est faible.

Déchetterie intercommunale :

Actuellement, le dossier est à l'arrêt à cause de l'arrêté du tribunal cantonal. Le Conseil communal d'Hauteville souhaite qu'une place plus grande pour le stockage des branches soient trouvées. Il est dommageable que le terrain disponible pour cette nouvelle déchetterie est trop petit.

PAL

Le Syndic passe la parole la parole à Henri Choffet, Président de la Commission d'aménagement

Henri Choffet résume la situation suivante : en mai 2018 le dossier est partie pour l'enquête préalable. Le Seca nous a donné un retour en juin 2019 et la commune a reçu les préavis en août 2019 – Entretemps, une délégation du Conseil communal, l'urbaniste et le Président de



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2019

la CA ont rencontré la responsable de notre dossier. Un pv a été établi mais celui-ci n'a pas été approuvé par La Cheffe de Service.

Au début octobre – 3 nouvelles personnes ont reçu la délégation du Conseil communal, le Conseil communal attend toujours un retour de cette séance. Malgré cet état de fait, la commission d'aménagement a fait son travail, le PAL a été révisé en fonction du plan directeur cantonal et dès que la commune obtiendra des directives précises du Seca, le PAL pourra être mis à l'enquête.

Gravières :

Le Syndic explique qu'Henri Choffet a constitué un dossier et a posé des questions pertinentes aux directeurs de l'entreprise JPF. Ceux-ci souhaitent rencontrer prochainement le Conseil communal. Ces documents seront par la suite remis à M. Choffet qui en disposera librement. Une soirée d'information pour les citoyens sera organisée dès que le Conseil aura toutes les réponses aux questions ouvertes concernant ce dossier complexe. Le Syndic remercie Henri Choffet pour son énorme travail.

Ruisseau des Branches :

Le dossier va être mis à l'enquête prochainement. Des bacs de rétention et des barrages seront construits depuis le pont de la Joretta.

Presqu'île :

Des affaissements de terrain importants sont constatés sur deux propriétés de la presqu'île menaçant notamment une habitation. Différentes séances ont eu lieu et des solutions durables sont sur le point d'être trouvées. La commune est le maître d'œuvre et effectue le travail administratif, cependant elle ne participera pas financièrement à ces travaux.

Règlement eau – épuration :

Sur demande de l'Etat de Fribourg et de la Préfecture, la commune doit valider les nouveaux règlements d'épuration et d'eau potable. Ceux-ci seront soumis aux citoyens lors de l'assemblée des comptes.

Augmentation d'impôt :

Comme expliqué précédemment, le Syndic réexplique qu'avec les investissements futurs dans le district, la commune n'aura pas le choix que d'augmenter les impôts.

Le Syndic ouvre les divers et passe la parole aux citoyens

Antoine Brodard : la route du Mont est toujours très sale et occupée par des machines du propriétaire qui entrepose le bois sur le terrain communal.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2019

Le Syndic : cette place a été mise en location. Il ira voir sur place et constatera l'état de la route. Au besoin, un courrier sera écrit au locataire.

Mireille Kelly signale un gros trou devant la grille d'évacuation de l'eau sur la route du Mont

Le Syndic demandera à Nicolas Chassot d'aller voir sur place.

Vasserot Krystel demande si un projet de télésiège nautique est à l'étude sur le lac ?

Le Syndic répond par l'affirmatif, cependant ce projet a reçu un préavis négatif de la part du SECA.

Comme personne ne demande la parole, le Syndic remercie chacun de sa présence et de sa participation active à cette assemblée. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Par acclamation, les citoyens remercient le Conseil communal pour son travail.

Le Syndic clôt l'assemblée il est 22.00 h.

Au nom de l'assemblée communale

Bernard Bapst
Syndic

Fabienne Pharisa
Secrétaire